

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU POSTE FLEURY À  
315-25 KV AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION  
ET DE CONVERSION DE SES CHARGES  
DE 12 KV À 25 KV**



### **Frais d'emprunt à capitaliser**

- 1 Les frais d'emprunt à capitaliser ont été calculés au taux de rendement sur la base de
- 2 tarification du Distributeur, tel qu'autorisé par la Régie dans sa décision D-2004-47.
- 3 Dans la décision D-2013-037, la Régie a autorisé un taux de rendement de 6,38 %.

### **Réserve pour imprévus**

- 4 Le taux de réserve pour imprévus est de 10 %, appliqué sur le coût des travaux
- 5 (excluant les frais d'emprunt à capitaliser). La réserve pour imprévus permet de couvrir
- 6 les principaux risques associés au Projet pour le Distributeur, présentés au tableau 3.
- 7 Elle tient compte des incertitudes associées aux travaux civils et électriques (aérien et
- 8 souterrain). À ce stade, aucune étude d'ingénierie détaillée n'a encore été réalisée.

**TABLEAU 3  
PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS AU PROJET**

Éléments de risque	Impacts (k\$) (a)	Probabilité d'occurrence (%) (b)	Impact pondéré (k\$) (a) x (b)
Découverte d'éléments à l'étape de l'ingénierie de détail provoquant des changements à l'architecture proposée	669	20 %	134
Majoration possible du coût des travaux d'ingénierie de détail en cas d'impartition de cette activité	223	50 %	112
Manque d'espace pour respecter le dégagement de cinq mètres entre les massifs	650	40 %	260
Défaillances (bris) de structures civiles dans les puits d'accès à l'étape de réalisation des travaux civils	423	40 %	169
Restriction d'accès nécessitant de refaire les joints et les portées adjacentes à l'étape de réalisation des travaux électriques souterrains	1 539	40 %	616
Conversion impossible de clients MT, entraînant l'installation de dévolteurs	780	30 %	234
Formation additionnelle du personnel externe à l'étape de réalisation des travaux électriques aériens	858	50 %	429
Construction d'installations temporaires pour la phase de préparation à la conversion	137	70 %	96
Modification des méthodes de travail par les firmes externes	<del>4 464</del> <u>1 030</u>	25 %	<del>1 116</del> <u>257</u>
<b>Impact total pondéré</b>			<b><del>3 166</del> <u>2 307</u></b>

### 2.3. Charges d'exploitation

- 1 Les travaux civils réalisés par la CSEM auront un impact sur les redevances qui lui sont
- 2 versées annuellement. Le montant du rajustement de la redevance sera évalué par la
- 3 CSEM à la suite des travaux effectués. Le Distributeur n'est pas en mesure de fournir
- 4 une estimation de l'impact du coût des travaux civils, car cette estimation requiert des
- 5 travaux d'ingénierie qui seront effectués à la suite de la décision de la Régie. Le
- 6 Distributeur souligne toutefois que les travaux civils réalisés par la CSEM représentent
- 7 une part négligeable de l'enveloppe globale du Projet.